

LES RISQUES CHIMIQUES

Niveau 2 - Perfectionnement

Public concerné :

Salariés et agents manipulant des produits chimiques ou évoluant dans un environnement où ces produits sont présents.

Prérequis :

Idéalement, avoir suivi le niveau I – Sensibilisation aux risques chimiques.

Durée :

14 heures (2 jours).

Nombre de stagiaire :

De 6 à 15 personnes.

Objectifs :

- Maîtriser le cadre réglementaire et la classification des produits,
- Prendre conscience des risques professionnels et de sa responsabilité d'encadrement,
- Approfondir ses connaissances sur les produits chimiques,
- Acquérir les bases d'une culture sécurité propre à la chimie,
- Mettre en place un plan de prévention.

A l'issue de la formation :

Le stagiaire sera capable de :

- Accroître la sensibilisation des manipulateurs face à l'utilisation des produits,
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques chimiques,
- Faire vivre le plan de prévention au sein de son établissement.

Contenu :

- Revoir les fondamentaux (définition, exposition, etc.),
- Le cadre réglementaire (enregistrement des substances dangereuses, agencement des FDS, etc.),
- Accident de travail et maladies professionnelles (impacts, conséquences, etc.),
- Comprendre ce qu'est un produit chimique (détergents, biocides, etc.),
- La conduite de la prévention spécifique aux risques chimiques (EPI, cercle de SINNER, etc.),
- Le plan de prévention (évaluation, plan d'action, application, etc.).

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, vidéo, partage d'expérience, démonstration par le formateur, mise en situation, pratique de cas, évaluation des connaissances et attestation de fin de formation.

Documentation :

Chaque stagiaire reçoit 1 documentation aide-mémoire.

Réglementation :

Article R. 4412-38 du Code du Travail : « l'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, les délégués du personnel :

- 1- Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables ;
- 2- Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques
- 3- Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. »

NOS FORMATIONS



Sécurité
alimentaire



Risques
chimiques



Hygiène et propreté
des locaux



Prévention et sécurité
au travail



Utilisation du matériel
de nettoyage